

A background image showing a swimmer in a lake at sunset. The swimmer is in the foreground, and the sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow. The water is calm, and the sky is filled with soft, colorful clouds. The overall scene is serene and captures the essence of a triathlon swimmer in a natural setting.

1. Règlement du format contre-la-montre

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Règlement du CLM

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Contre-la-montre par équipes de 3 à 5 équipiers. 120 équipes maxi.
Ouvert aux licenciés FFTri et non licenciés, à partir de 16 ans.

Lieu :

Base de loisirs du Val de Seine à Verneuil sur Seine.

Accès : A13 Sortie Les Mureaux, traversée des Mureaux, direction Verneuil sur Seine.

Tarif :

- 120 € jusqu'au 31 mars 2026
- 140 € à partir du 1^{er} avril 2026

Horaires :

- 7h30 : Ouverture du secrétariat
- 9h15 : Fermeture du parc à vélo
- 9h30 : Départ de la première équipe, puis un départ toutes les 1' si moins de 100 équipes et 45 secondes si plus de 100 équipes

Chronométrage:

- Le chronométrage se fait via une puce qui vous sera prêtée
- Elle doit être rendue à la fin de l'épreuve sous peine d'une facturation de 60 €

Règlement du CLM

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Le règlement applicable est le Règlement Général de la FFTRI
([Règlementation sportive 2026](#))

ARTICLE 1: Epreuve contre la montre, rappel de la réglementation FFTRI

- L'équipe est composée de trois à cinq membres, la composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.(jusque l'arrivée)
- Les jeunes (de cadet à junior) constituent: soit des équipes de même catégorie d'âge, soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âge successives (catégorie sur la personne la plus âgée).
- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur).
Pénalité: Départ refusé.
- Le départ est normalement donné à intervalle régulier (un départ chaque 45s ou 1').[...].
- Aucun départ de l'aire de transition ne pourra s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe.
- A tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum trois athlètes groupés.
- Ces trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés.
- Le classement de l'équipe sera effectué uniquement selon le type (masculine, féminine ou mixte) sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.

Règlement du CLM

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

ARTICLE 2 : Natation

L'épreuve de natation se déroule dans le lac de la base de loisirs de Verneuil sur seine. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (partie natation annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°). Au dessus de 24° l'utilisation de la combinaison est interdite.

Les concurrents doivent amener et porter leur bonnet de natation personnel.

ARTICLE 3 : Cyclisme

- Port du casque obligatoire,
- Jugulaire fermée dans le parc à vélos
- Le dossard devra être visible dans le dos : ceinture porte dossard obligatoire
- Vélos contre la montre autorisés
- Parcours sur routes fermées à la circulation
- Rouler à droite de la chaussée sauf s'il existe un couloir de circulation réservé à l'épreuve,
- Drafting autorisé uniquement avec les membres de votre équipe.

ARTICLE 4 : Course à pied

- L'épreuve se déroulera sur la base de loisirs de Verneuil.
- Le dossard devra être visible de face (porte dossard obligatoire)

ARTICLE 5 : Inscriptions

Le triathlon des Mureaux-Val de Seine par équipe est ouvert aux licenciés et aux non-licenciés :

- Les licenciés doivent fournir une copie de leur licence de triathlon en cours de validité
- Les non-licenciés doivent répondre non au questionnaire de santé et prendre une licence expérience par concurrent à régler en ligne
- Les participants de moins de 18 ans devront en supplément fournir une autorisation parentale.

La présentation des documents sera indispensable pour le retrait des dossards.

Règlement du CLM

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

ARTICLE 6 : Remboursement médical

Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux et par écrits (e- mail). La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions de remboursement :

- remboursement de 100% des frais d'inscription jusqu'au 31 mars
- remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'au 19 avril
- aucun remboursement au-delà de cette date,

ARTICLE 7 : Annulation cas de force majeure

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La COVID-19 n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

ARTICLE 8 : Droit à l'image

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

A background image showing a group of triathletes in wetsuits standing in shallow water, preparing for a swim start. The scene is slightly blurred and has a soft, hazy atmosphere. The text is overlaid on this image.

2. Règlement des formats individuels XS et S

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Epreuves individuelles ouvertes aux licenciés FFTri et non licenciés

- XS : à partir de la catégorie benjamin
- S : à partir de de la catégorie cadet

Lieu :

- Base de loisirs du Val de Seine à Verneuil sur Seine.
- Accès : A13 Sortie Les Mureaux, traversée des Mureaux, direction Verneuil sur Seine.

Tarif :

- XS : 25€ jusqu'au 31 mars puis 30 €. 500 participants maxi.
- S : 35€ jusqu'au 31 mars puis 40 €. 400 participants maxi.

Horaires S : Retrait des dossards 10h30 – 13h30

Parc à vélo : 13 h – 13 h 45

Briefing 10 min avant

Départ donné à 14h

Horaires XS : Retrait des dossards : 14h30 – 16h10

Parc à vélo : 15 h 45 – 16 h 15

Briefing juste avant Départ à **16h30** puis **16h35 jeunes** et **vague féminine protégée**

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Le règlement applicable est le Règlement Général de la FFTRI ([Règlementation sportive 2026](#))

ARTICLE 1: Rappel de la réglementation FFTRI

- Chaque concurrent disposera de son propre équipement et devra **apporter son propre bonnet de natation**
- Tout véhicule suiveur est interdit, aucune aide extérieure pendant la partie cycliste, sauf celle prévue par l'organisateur. **Drafting autorisé**
- La circulation dans le parc à vélo est limité aux organisateurs, arbitres et concurrents seulement.
- **Le Comité organisateur décline toute responsabilité** en cas de perte, bris ou vol de matériel.
- **L'équipe médicale** se réserve le droit d'arrêter tout concurrent dont elle jugerait l'état de santé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.
- Le **chronométrage à puce** sur l'ensemble de l'épreuve est à fixer à la cheville et à rendre obligatoirement à la fin de l'épreuve sinon facturation de 50 euros.
- Le classement sera réalisé à la suite de chaque course lorsque le podium sera arrivé.
- Récompenses: **Podium scratch des 3 premiers** puis **1er par catégorie** (Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Sénior, Master) et par genre. (à voir suivant nombre d'inscrits sur XS)

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

ARTICLE 2 : NATATION

L'épreuve de natation se déroule dans le lac de la base de loisir de Verneuil sur seine. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C (partie natation annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°C). Au dessus de 24°C l'utilisation de la combinaison est interdite.

Les concurrents devront porter leur **bonnet de bain personnel**

ARTICLE 3 : CYCLISME

- Port du casque obligatoire,
- Jugulaire fermée dans le parc à vélos
- Le dossard devra être visible dans le dos
- Ceinture porte dossard obligatoire
- Parcours sur routes fermées à la circulation
- Rouler à droite de la chaussée sauf s'il existe un couloir de circulation réservé à l'épreuve
- **Drafting autorisé**

ARTICLE 4 : COURSE A PIED

- L'épreuve se déroulera sur la base de loisirs de Verneuil.
- Le dossard devra être visible de face

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Le triathlon des Mureaux-Val de Seine Sprint est ouvert aux **licenciés et aux non-licenciés** :

- Les **licenciés** doivent fournir une copie de leur licence de triathlon en cours de validité.
- Les **non-licenciés** doivent répondre au questionnaire médical+ licence expérience à régler en ligne,
- **Les participants de moins de 18 ans devront en supplément fournir une autorisation parentale.**

Ces documents sont indispensables pour le retrait des dossards.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT MEDICAL

Les remboursements auront lieu uniquement sur justificatifs médicaux par e-mail. La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur.

Conditions de remboursement :

- Remboursement de 100% des frais d'inscription jusqu'au 31 mars
- Remboursement de 50% des frais d'inscription jusqu'au 19 avril
- Aucun remboursement au-delà de cette date.

Règlement du S et XS

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

ARTICLE 7 : ANNULATION CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 8 : DROIT A L IMAGE

De Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Dès lors qu'un participant règle son inscription il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.



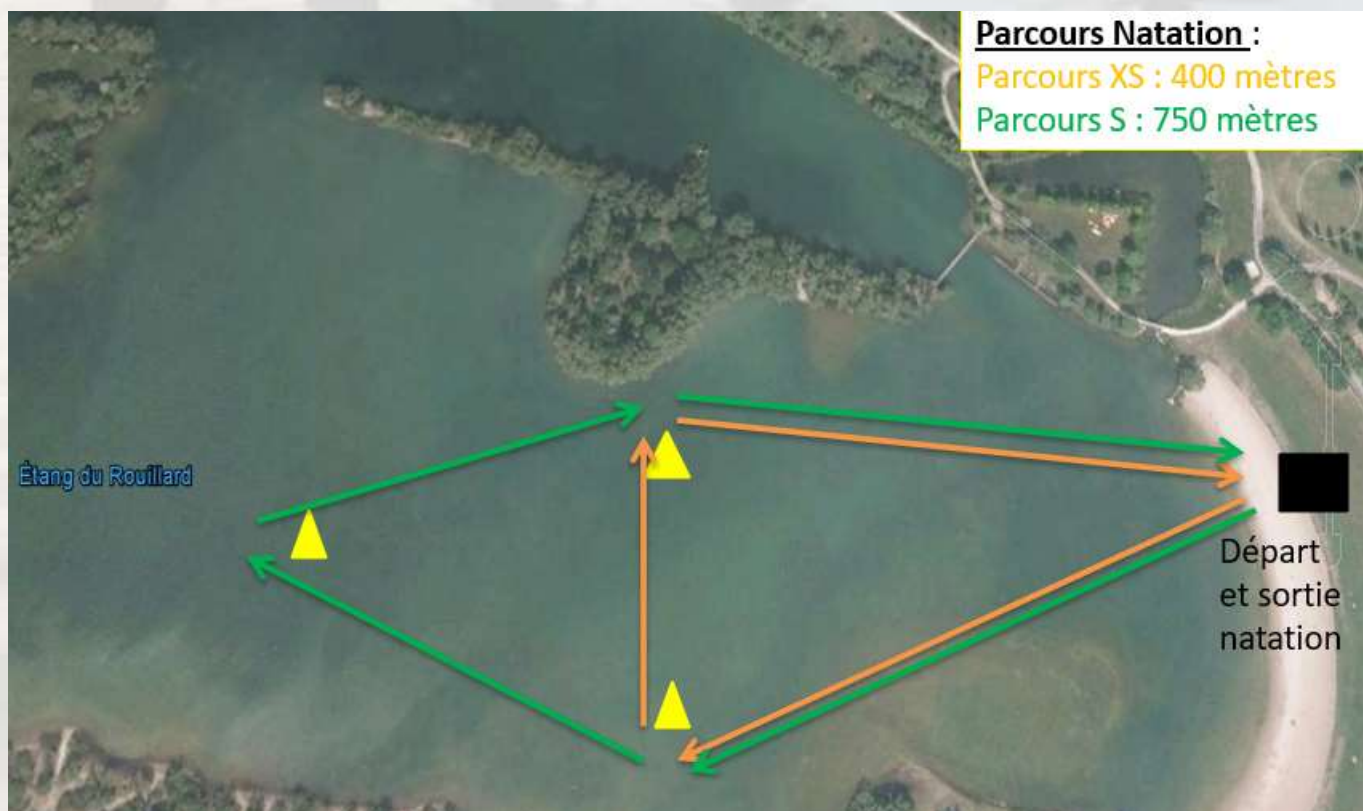
3. Parcours

Triathlon des Mureaux - Val de Seine - 10 mai 2026

Parcours Natation

**1 boucle de 750 m pour les formats S
(individuel et CLM)**

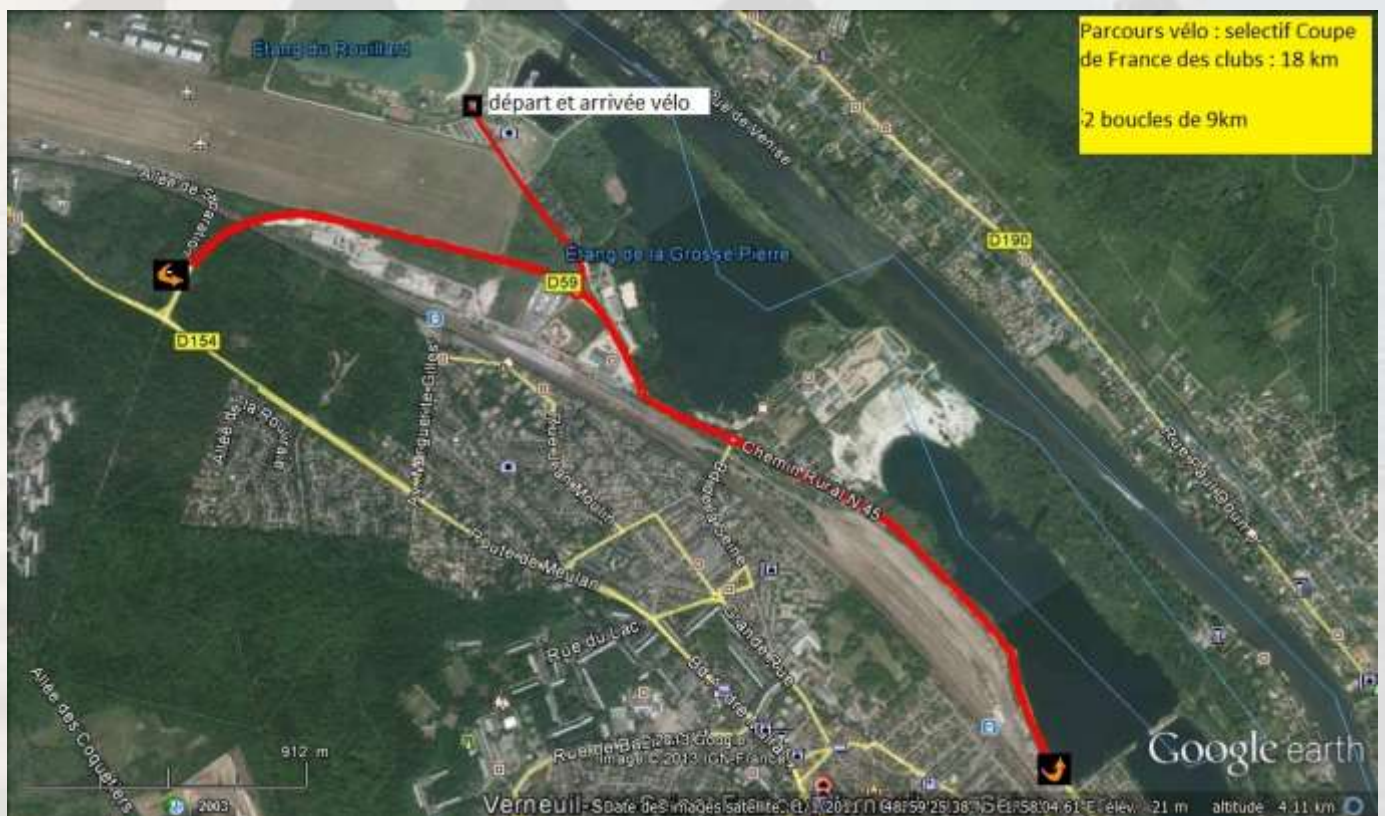
1 boucle de 400 m pour le XS



Parcours Vélo

Boucle de 9 km

- Format XS : 1 boucle
- Format S et CLM : 2 boucles



Parcours course à pied

Boucle de 2.5 km

- Format XS : 1 boucle
- Format S et CLM : 2 boucles

